

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2011

Réception par le Prefet : 23/02/2011

Publication : 25/02/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-2-6-9

Séance du vendredi 18 février 2011

### PROGRAMME C762 PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION ADEME-DEPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 28 juin 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les décisions de co-financement proposées dans le cadre de la convention ADEME-Département 2009-2010, conformément au tableau annexé au rapport, et décide le versement des subventions correspondantes, dont le total se monte à 4 142,00 €. Les crédits nécessaires seront prélevés, en section de fonctionnement, à hauteur de 4 142,00 € sur le Programme C762 Chapitre 65 Fonction 731 Nature 65734.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Service de l'Energie et du Recyclage

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 FÉVRIER 2011

**Déchets (hors AE)  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant
TOM03915	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN - ENSISHEIM</b> Etude pour l'amélioration et l'adaptation des trois déchetteries intercommunales Montant assiette subventionnable : 11 500 € Taux de la subvention départementale : 10 %	1 150,00
TOM03927	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE</b> Etude pour le passage à la redevance incitative Montant assiette subventionnable : 29 929,90 € Taux de la subvention départementale : 10 %	2 992,00
Total		4 142,00